



## LYCÉE DE CACHAN

Ex Lycée Maximilien Sorre

63, avenue du président Wilson  
94230 CACHAN cedex

☎ 01 47 40 49 60  
✉ [ce.0940580v@ac-creteil.fr](mailto:ce.0940580v@ac-creteil.fr)  
🌐 <http://lyceedecachan.fr/>



Les cours sont dispensés pendant les trois années de formation à l'annexe Carnot du Lycée de Cachan 60 Avenue Carnot à CACHAN, 2 mn à pied de la station Arcueil-Cachan du RER B.

# Classe préparatoire **DCG**

## Diplôme de Comptabilité et de Gestion

### OBJECTIFS

Le **DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)** s'insère dans le schéma universitaire européen L-M-D (Licence-Master-Doctorat).

Le DCG est une **Licence** (Bac + 3) qui sanctionne des études de comptabilité et de gestion.

Il constitue l'une des étapes du cursus de référence conduisant à l'**expertise comptable**.

### RECRUTEMENT

Le recrutement se fait sur dossier, à trois niveaux :

*En 1<sup>ère</sup> année* : les titulaires du baccalauréat, séries générales et technologiques (STMG, STI2D)

*En 2<sup>ème</sup> année* : directement et dans la limite des places disponibles :

- les titulaires du **BTS CG** (Comptabilité et Gestion)
- les titulaires du **DUT GEA** – Option Gestion Comptable et Financière

*En 3<sup>ème</sup> année* : sur dossier

### ORGANISATION DES ÉTUDES

La préparation au **DCG** se déroule sur trois années.

Disciplines en heures	1 <sup>ère</sup> année		2 <sup>ème</sup> année		3 <sup>ème</sup> année	
	Cours	TD	Cours	TD	Cours	TD
Fondamentaux du droit	4	1				
Droit des sociétés			4	1		
Droit social					4	1
Droit fiscal			4	1		
Économie contemporaine	3		3,5			
Finance d'entreprise			4	1		
Management					5,5	1
Systèmes d'information de gestion	5,5	1,5				
Comptabilité	5	1				
Comptabilité approfondie			5	1		
Contrôle de gestion					5,5	1
Anglais des affaires	3	2				1
Communication professionnelle		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Modules	4 h en TD réparties sur les 3 années					

**Stage** : La durée du stage en milieu professionnel est de 8 semaines minimum réparties entre la première et la seconde année de formation.

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

Le **DCG** est constitué de treize épreuves indépendantes auxquelles on peut se présenter dans un ordre quelconque, sans limitation de temps.

Épreuves		Coeff	Forme	Durée
E1	Fondamentaux du droit	1	Écrit	3 h
E2	Droit des sociétés	1	Écrit	3 h
E3	Droit social	1	Écrit	3 h
E4	Droit fiscal	1	Écrit	3 h
E5	Économie contemporaine	1	Écrit	4 h
E6	Finance d'entreprise	1	Écrit	3 h
E7	Management	1	Écrit	4 h
E8	Systèmes d'information de gestion	1	Écrit	4 h
E9	Comptabilité	1	Écrit	3 h
E10	Comptabilité approfondie	1	Écrit	3 h
E11	Contrôle de gestion	1	Écrit	4 h
E12	Anglais des affaires <sup>(1)</sup>	1	Écrit	3 h
E13	Communication professionnelle <sup>(2)</sup>	1	Oral	1 h

(1) Il est souhaitable que l'étudiant ait déjà choisi l'anglais comme langue vivante au cours de ses études antérieures.

(2) L'épreuve de *communication professionnelle* comporte la présentation d'un rapport de stage, constitué à l'occasion du stage en entreprise.

### DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le titulaire du **DCG** peut entrer directement dans la profession comptable et prétendre à un poste :

- de responsable dans les services comptable, financier et de contrôle de gestion d'une entreprise,
- de collaborateur dans les cabinets d'expertise comptable,
- dans la fonction publique d'État ou territoriale.

**Vous pouvez joindre l'équipe enseignante :**

- **par téléphone** ☎ 01.49.08.52.04
- **par courriel** ✉ [dcg.cachan@gmail.com](mailto:dcg.cachan@gmail.com)

### POURSUITE D'ÉTUDES

#### 1. Continuer sa formation :

- Vers la **profession d'expert-comptable** en préparant le **DSCG** (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion) ou se préparer à d'**autres métiers de la Gestion** en intégrant un **Master** (Bac + 5) ou une **École de commerce**.
- Par la suite, le titulaire du DSCG peut se présenter au **DEC** (Diplôme d'Expertise Comptable) après un **stage rémunéré** de 3 ans dans un cabinet d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

#### 2. Passer des concours administratifs :

Le titulaire du **DCG** est autorisé à se présenter à des concours de recrutement de la fonction publique (catégorie A)